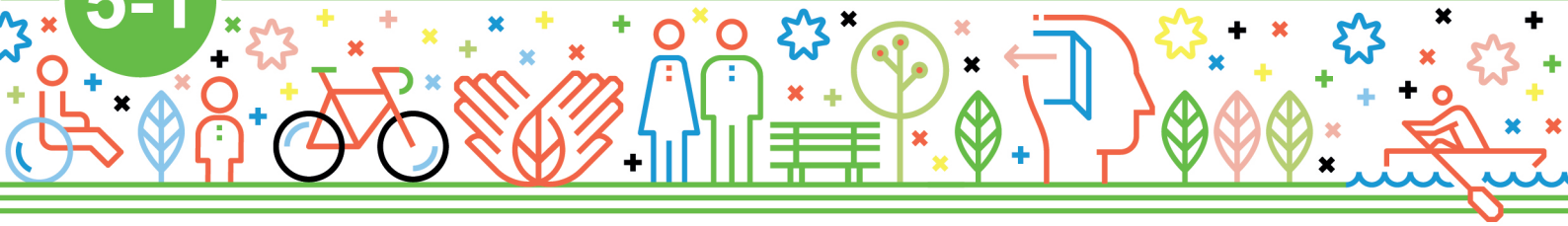


SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE

5-1



PARTIE 1

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine

Approuvé par délibération du Conseil de Territoire le 25 février 2020
RÉVISION DU PLUI APPROUVÉE EN CONSEIL DE TERRITOIRE DU 16 DECEMBRE 2025



plan local d'urbanisme
intercommunal

Aubervilliers La Courneuve Stains Villetaneuse
Épinay-s/-Seine Pierrefitte-s/-Seine L'île-St-Denis Saint-Ouen-s/-Seine Saint-Denis



Table des matières

Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols	3
1.1 Aubervilliers	3
1.2 La Courneuve	8
1.3 Epinay-sur-Seine	16
1.4 L'Île-Saint-Denis	21
1.5 Pierrefitte-sur-Seine	26
1.6 Saint-Denis	31
1.7 Saint-Ouen-sur-Seine	40
1.8 Stains	45
1.9 Villetaneuse	48
5.1.4 Plan des SUP	52

Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols

1.1 Aubervilliers

Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol de la commune de Aubervilliers

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
AC 1	Protection des monuments historiques	Art L.621-1 à L.621-22 et L.621-27 du Code du Patrimoine	Église Notre Dame des vertus Cheminée de l'ancienne manufacture des allumettes (actuellement siège de la documentation française)	Classé Monument Historiques le 17/07/1908 Inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monument Historiques le 07/04/2005	Accord de l'architecte des Bâtiments de France pour : - Les modifications apportées à l'immeuble classé ou inscrit. - Les modifications apportées au mode d'utilisation du sol et aux constructions dans un rayon de 500m autour de l'immeuble classé	Direction Régionale des Affaires Culturelles Agence des Bâtiments de France
EL 3	Servitudes de halage et de marchepied	Art 15,16,22 et 28 du Domaine public fluvial et de la Navigation intérieure. Art. 431 du Code Rural	Voir plan	Décret du 13/10/1956 modifié le 16/12/64	Demande de reconnaissance de limite avant toute construction, plantation, édification de clôture	Service de la navigation
II	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	Art L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du code de l'environnement	Voir plan	Arrêté Préfectoral du 16/12/2016	Maîtrise de l'urbanisation aux abords des canalisations de transport de gaz. Permis de construire soumis à une instruction de compatibilité obligatoire	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de Aubervilliers**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Loi n° 49-1060 du 02/08/1949, modifiée par la loi n° 51-712 du 07/06/1951. Décret n° 50/836 du 08/07/1950, modifié par le décret n° 63.82 du 04/02/1963.	Voir plan	Pipe Line le Havre Paris Arrêté Préfectoral du 11/10/1974	Interdiction de construire de cultiver, à plus de 0,6 m de profondeur dans une bande de 5 m de largeur de nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage Obligation pour tous travaux d'obtenir une autorisation effectuer auprès du service responsable	Sté TRAPIL Département Technique 7 et 9 rue des Frères Morane 75738 PARIS Cedex 15
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Art.12 modifié de la loi du 15/06/1906 Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925 Art. 35 de la loi n°46/ 628 du 08/04/1946 Modifié Art.25 du décret 64/481 du 23/01/1964 Décret 70/492 du 11/06/1970 modifié Circulaire ministérielle de 13/11/1985	Voir plan		Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations	Ministère de l'Industrie Gaz de France G.G.R.I.F. (groupement gazier de la région Île de France)

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de Aubervilliers**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
I 4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Art. 12 modifié de la loi du 15/06/1906 Art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925 Art. 36 de la loi 46/628 du 08/04/1946 modifié Art. 25 du décret 64/481 du 23/01/1964	Voir plan	Liaison souterraine 225kV N°1 Courneuve (la) – Seine Liaison souterraine 225kV N°1 Avenir-Courneuve (la) plus 1 liaison souterraine (hors-tension) plus 1 liaison souterraine en projet	Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. Obligation de supporter ancrage et support pour conducteur aérien.	RTE Groupe Maintenance Réseaux Nord-Ouest 14 avenue des Louvresses 92230 GENNEVILLIERS Tel. 01 82 64 36 00
INT 1	Voisinage de cimetière	Art. L.2223-1 à L.2223-5 du Code des Collectivités Territoriales	Av. du Cimetière Av. du Général Leclerc (Pantin)		Bande d'isolement : 100 m Secteurs construits ou des limitations particulières sont apportées au droit à bâtir	
JS 1	Protection des installations sportives	Art. 41 et 42 de la loi 84.610 du 16/07/1984 Décret 86.884 du 14/03/1986	Voir plan		Autorisation de la personne publique qui a subventionné l'équipement (au moins 20% de la dépense subventionnable) pour toute modification	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de Aubervilliers**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
PM 1	Plan de Prévention des Risques Naturels (Périmètre de risques dissolution du gypse)	Art L 174-5 du code Minier Décret n° 2000-547 du 16/06/2000 Art. L562-1 à L562-9 du Code de l'Environnement Décret n° 2011-765 du 28/06/2011 Art. R562-1 à L562-10 du Code de l'Environnement	Voir plan	Arrêté Préfectoral du 21/03/1986 Arrêté Préfectoral du 18/04/1995	Consultation obligatoire d'un bureau spécialisé pour toute occupation du sol	Commune
PM 2	Installations classées : servitudes sur d'anciens terrains industriels	Art.L. 515-8 à L.515-12 du code de l'Environnement	terrain situé 45 quai Lucien Lefranc	arrêté préfectoral n° 2021-0529 du 25 février 2021	Nécessité de contrôler la qualité du sol et du sous-sol suite à une pollution résiduelle	Préfecture de Police STIHC
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception Exploités par l'État	Art.L.54 à L.56 et R.21 à R.26 et R.42 du Code des Télécommunications	Voir plan	Les Lilas Fort de Romainville - Taverny décret du 15/02/1994	Limitation des hauteurs de constructions (inscrites) au plan joint (en cours d'abrogation) Altitude: 192 m N.G.F	Ministère des armées Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Île-de-France 8 ^{ème} RT site du Mont Valériens à Suresnes base des loges 8 avenue du président Kennedy BP 40202 78 102 Saint-Germain-en-Laye cedex

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de Aubervilliers**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
T 1	Servitudes relatives aux Chemins de fer	Loi du 15/07/1845 sur la Police des Chemins de fer Art. 6 du décret du 30/10/1935	Le plan fait apparaître la zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes		Obligation d'alignement Obligation d'élégage Interdiction de construire autre qu'un mur de clôture à moins de 2 m d'un chemin de fer Interdiction de planter à moins de 6 m (arbres de hautes tiges) ou moins de 2 m (haies vives) Interdiction de pratiquer des excavations en bordure de la voie en remblai de + de 3 m	S.N.C.F Direction Immobilière Île-de-France Pôle développement et planification - Urbaine 10 rue Camille Moke (CS 20012) 93212 La Plaine Saint-Denis
T 3	Tréfonds	loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique décret du 2 décembre 2015	Voir annexes	Arrêté préfectoral n°2020-0177 du 20/01/2020	S'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage	Société du Grand Paris
T4	servitudes aéronautique de balisage	servitudes aéronautique de balisage	cf.servitude T5	cf.servitude T5	cf.servitude T6	Aéroport de Paris
T 5	Servitudes aéronautiques de dégagement autour des aérodromes civils et militaires	Articles L. 6350-1 à L. 6351-5 et L. 6372-8 à L. 6372-10 du code des transports. Articles R. 241-3 à R. 242-2, D. 241-4 à D. 242-14 et D. 243-7 du code de l'aviation civile	Voir plan	Aéroport du Bourget décret du 28/06/2018	Limitation des hauteurs des constructions (inscrites au plan joint)	Aéroport de Paris

1.2 La Courneuve

Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de La Courneuve

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
AC 1	Protection des monuments historiques	Articles L.621-1 à L.621-22 et L.621-27 du Code du Patrimoine	Eglise Saint-Yves-des-Quatres-Routes	Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques Arrêté préfectoral du 2021-10-21	Accord de l'architecte des Bâtiments de France pour : - Les modifications apportées à l'immeuble classé ou inscrit - Les modifications apportées au mode d'utilisation du sol et aux constructions dans un rayon de 500 m autour de l'immeuble inscrit ou classé	Direction Régionale des Affaires Culturelles Agence des Bâtiments de France de Seine Saint-Denis
INT 1	voisinage de cimetière	Art L.2223-1 à L.2223-5 du Code des Collectivités Territoriales	rue de Dugny Avenue Henry Barbusse		Bande de protection 100 m : secteur où des restrictions sont apportées au droit à bâtir	Commune
I 1	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	Art L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du Code de l'Environnement	Voir plan	Arrêté Préfectoral du 26/11/2015	Maîtrise de l'urbanisation aux abords des canalisations de transport de gaz. Permis de construire soumis à une instruction de compatibilité obligatoire	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de La Courneuve**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
13	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Art.12 modifié de la loi du 15/06/1906 Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925 Art. 35 de la loi n°46/ 628 du 08/04/1946 Modifié Art.25 du décret 64/481 du 23/01/1964 Décret 70/492 du 11/06/1970 modifié Circulaire ministérielle de 13/11/1985	Voir plan		Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations	Ministère de l'Industrie Gaz de France G.G.R.I.F. (groupement gazier de la région Île de France)
14	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Art. 12 modifié de la loi du 15/06/1906 Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925 Art. 36 de la loi 46/628 du 08/04/1946 modifié Art. 25 du décret 64/481 du 23/01/1964	Voir plan	Liaison souterraine 225kV N°1 Avenir- la Courneuve Liaison souterraine 225kV N°1 la Courneuve - Seine Liaison souterraine 225kV N°1 Avenir-le Bourget Liaison souterraine 225kV N°1 le Bourget - la Courneuve (hors tension) Liaison souterraine 225kV N°1 Ampère(St Denis) - la Courneuve (hors tension) Poste électrique 225kV la Courneuve	Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. Obligation de supporter ancrage et support pour conducteur aérien.	RTE Groupe Maintenance Réseaux Est 66 Avenue Anatole France 94400 Vitry-sur-Seine Tel : 01 45 73 36 00

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de La Courneuve**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
PM 1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles	Art L 174-5 du code Minier Décret n° 2000-547 du 16/06/2000 Art. L562-1 à L562-9 du Code de l'Environnement Décret n° 2011-765 du 28/06/2011 Art. R562-1 à L562-10 du Code de l'Environnement	Voir plan	Arrêté préfectoral du 21/03/86 Arrêté préfectoral du 18/04/95	Consultation obligatoire d'un bureau spécialisé pour toute occupation du sol.	Commune
T 1	Servitudes relatives aux Chemins de fer	Loi du 15/07/1845 sur la Police des Chemins de fer Art. 6 du décret du 30/10/1935	Le plan fait apparaître la zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes		Obligation d'alignement Obligation d'égauge Interdiction de construire autre qu'un mur de clôture à moins de 2 m d'un chemin de fer Interdiction de planter à moins de 6 m (arbres de hautes tiges) ou moins de 2 m (haies vives) Interdiction de pratiquer des excavations en bordure de la voie en remblai de plus de 3 m au-dessus du terrain naturel.	S.N.C.F Direction Immobilière Île-de-France Pôle développement et planification - Urbaine 10 rue Camille Moke (CS 20012) 93212 La Plaine Saint-Denis
T 3	Tréfonds	loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique décret du 2 décembre 2015	Voir annexes	Arrêté préfectoral n°2020-0177 du 20/01/2020	S'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage	Société du Grand Paris
		Article L.2113-1 du code des transports	La Courneuve 6 Routes	Arrêté préfectoral n°2022-1814 du 1 juillet 2022	Institution de SUP de type T3 nécessaire à la réalisation du tunnel de la ligne 16 du grand-Paris Express	

**Tableau des principales servitudes d'utilite publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de La Courneuve**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION		ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
T4	servitudes aéronautique de balisage	cf.servitude T5	cf.servitude T5		cf.servitude T5	cf.servitude T5	Aéroport de Paris
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement autour des aérodromes civils et militaires	Articles L. 6350-1 à L. 6351-5 et L. 6372-8 à L. 6372-10 du code des transports. Articles R. 241-3 à R. 242-2, D. 241-4 à D. 242-14 et D. 243-7 du code de l'aviation civile	Voir plan		Aéroport du Bourget décret du 28/06/2018	Limitation des hauteurs des constructions (inscrites au plan joint)	Aéroport de Paris

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de La Courneuve**

 lien vers la carte						
CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
AC 1	Protection des monuments historiques	Articles L.621-1 à L.621-22 et L.621-27 du Code du Patrimoine	Eglise Saint-Yves-des-Quatres-Routes	Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques Arrêté préfectoral du 2021-10-21	Accord de l'architecte des Bâtiments de France pour : - Les modifications apportées à l'immeuble classé ou inscrit - Les modifications apportées au mode d'utilisation du sol et aux constructions dans un rayon de 500 m autour de l'immeuble inscrit ou classé	Direction Régionale des Affaires Culturelles Agence des Bâtiments de France de Seine Saint-Denis
INT 1	voisinage de cimetière	Art L.2223-1 à L.2223-5 du Code des Collectivités Territoriales	rue de Dugny Avenue Henry Barbusse		Bande de protection 100 m : secteur où des restrictions sont apportées au droit à bâtir	Commune
I 1	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	Art L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du Code de l'Environnement	Voir plan	Arrêté Préfectoral du 26/11/2015	Maîtrise de l'urbanisation aux abords des canalisations de transport de gaz. Permis de construire soumis à une instruction de compatibilité obligatoire	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de La Courneuve**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
13	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Art.12 modifié de la loi du 15/06/1906 Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925 Art. 35 de la loi n°46/ 628 du 08/04/1946 Modifié Art.25 du décret 64/481 du 23/01/1964 Décret 70/492 du 11/06/1970 modifié Circulaire ministérielle de 13/11/1985	Voir plan		Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations	Ministère de l'Industrie Gaz de France G.G.R.I.F. (groupement gazier de la région Île de France)
14	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Art. 12 modifié de la loi du 15/06/1906 Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925 Art. 36 de la loi 46/628 du 08/04/1946 modifié Art. 25 du décret 64/481 du 23/01/1964	Voir plan	Liaison souterraine 225kV N°1 Avenir- la Courneuve Liaison souterraine 225kV N°1 la Courneuve - Seine Liaison souterraine 225kV N°1 Avenir-le Bourget Liaison souterraine 225kV N°1 le Bourget - la Courneuve (hors tension) Liaison souterraine 225kV N°1 Ampère(St Denis) - la Courneuve (hors tension) Poste électrique 225kV la Courneuve	Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. Obligation de supporter ancrage et support pour conducteur aérien.	RTE Groupe Maintenance Réseaux Est 66 Avenue Anatole France 94400 Vitry-sur-Seine Tel : 01 45 73 36 00

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de La Courneuve**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
PM 1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles	Art L 174-5 du code Minier Décret n° 2000-547 du 16/06/2000 Art. L562-1 à L562-9 du Code de l'Environnement Décret n° 2011-765 du 28/06/2011 Art. R562-1 à L562-10 du Code de l'Environnement	Voir plan	Arrêté préfectoral du 21/03/86 Arrêté préfectoral du 18/04/95	Consultation obligatoire d'un bureau spécialisé pour toute occupation du sol.	Commune
T 1	Servitudes relatives aux Chemins de fer	Loi du 15/07/1845 sur la Police des Chemins de fer Art. 6 du décret du 30/10/1935	Le plan fait apparaître la zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes		Obligation d'alignement Obligation d'élégage Interdiction de construire autre qu'un mur de clôture à moins de 2 m d'un chemin de fer Interdiction de planter à moins de 6 m (arbres de hautes tiges) ou moins de 2 m (haies vives) Interdiction de pratiquer des excavations en bordure de la voie en remblai de plus de 3 m au-dessus du terrain naturel.	S.N.C.F Direction Immobilière Île-de-France Pôle développement et planification - Urbaine 10 rue Camille Moke (CS 20012) 93212 La Plaine Saint-Denis
T 3	Tréfonds	loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique décret du 2 décembre 2015	Voir annexes	Arrêté préfectoral n°2020-0177 du 20/01/2020	S'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage	Société du Grand Paris
		Article L.2113-1 du code des transports	La Courneuve 6 Routes	Arrêté préfectoral n°2022-1814 du 1 juillet 2022	Institution de SUP de type T3 nécessaire à la réalisation du tunnel de la ligne 16 du grand-Paris Express	

**Tableau des principales servitudes d'utilite publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de La Courneuve**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION		ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
T4	servitudes aéronautique de balisage	cf.servitude T5	cf.servitude T5		cf.servitude T5	cf.servitude T5	Aéroport de Paris
T 5	Servitudes aéronautiques de dégagement autour des aérodromes civils et militaires	Articles L. 6350-1 à L. 6351-5 et L. 6372-8 à L. 6372-10 du code des transports. Articles R. 241-3 à R. 242-2, D. 241-4 à D. 242-14 et D. 243-7 du code de l'aviation civile	Voir plan		Aéroport du Bourget décret du 28/06/2018	Limitation des hauteurs des constructions (inscrites au plan joint)	Aéroport de Paris

1.3 Epinay-sur-Seine

Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol de la commune de Epinay-sur-seine

 lien vers la carte						
CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
AC 1	Protection des monuments historiques	Articles L.621-1 à L.621-22 et L.621-27 du code du patrimoine	Pavillon du XVIIIème siècle (dans le jardin 6 avenue de la République) Hôtel de ville - salons salle du Conseil et décor escalier, cage et rampe (rue de Quétigny) Eglise Notre Dame des Missions 102, avenue Joffre <u>Sur la ville de de Montmagny :</u> (Val d'Oise) Chapelle Sainte-Thérèse 242 rue d'Epinay	Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 01/05/1933 Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 21/01/87 Classée aux Monuments Historiques le 14/06/94 Classée aux Monuments Historiques le 01/09/1997	Accord de l'architecte des Bâtiments de France pour : - Les modifications apportées à l'immeuble classé ou inscrit - Les modifications apportées au mode d'utilisation du sol et aux constructions dans un rayon de 500 m autour de l'immeuble classé ou inscrit	Direction des Affaires Culturelles Agence des Bâtiments de France de Seine St Denis
EL 3	Servitudes de halage et de marchepied	Art 15,16,22 et 28 du Domaine public fluvial et de la Navigation intérieure. Art. 431 du Code Rural	Voir plan	Décret du 13/10/1956 modifié le 16/12/64	Demande de reconnaissance de limite avant toute construction, plantation, édification de clôture	Service de la navigation
I 1	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	Art L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du Code de l'Environnement	Voir plan	Arrêté Préfectoral du 16/12/2016	Maîtrise de l'urbanisation aux abords des canalisations de transport de gaz. Permis de construire soumis à une instruction de compatibilité obligatoire	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de Epinay-sur-seine**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
13	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Art.12 modifié de la loi du 15/06/1906 Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925 Art. 35 de la loi n°46/ 628 du 08/04/1946 Modifié Art.25 du décret 64/481 du 23/01/1964 Décret 70/492 du 11/06/1970 modifié Circulaire ministérielle de 13/11/1985	Voir plan	Arrêté Préfectoral du Ø 500 26/02/59 Ø 600 10/07/68 Ø 300 Ø 200 29/04/55	Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations	Ministère de l'Industrie Gaz de France G.G.R.I.F. (groupement gazier de la région Île de France)

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de Epinay-sur-seine**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
I 4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Art. 12 modifié de la loi du 15/06/1906 Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925 Art. 36 de la loi 46/628 du 08/04/1946 modifié Art. 25 du décret 64/481 du 23/01/1964	Voir plan	Liaison souterraine 225kV N°2 Briche (la) - Plessis-Gassot – Seine Liaison aérienne 225kV N°2 Fallou - Plessis-Gassot – Villiers-le-Bel Liaison aérienne 225kV N°3 Fallou - Fanaudes – Plessis-Gassot Liaison aérienne 225kV N°4 Fallou - Fanaudes – Plessis-Gassot Liaison aérienne 225kV N°1 Plessis-Gassot – Seine Liaison aérienne 225kV N°1 Plessis-Gassot – Tilliers Liaison aérienne 225kV N°2 Briche (la) - Plessis-Gassot – Seine Liaison aérienne 225kV N°3 Plessis-Gassot – Seine Liaison aérienne 225kV N°4 Briche (la) - Plessis-Gassot – Seine Liaison aérienne 225kV N°2 Briche (la) - Plessis-Gassot – Seine Liaison aérienne 225kV N°4 Briche (la) - Plessis-Gassot – Seine	Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. Obligation de supporter ancrage et support pour conducteur aérien.	RTE Groupe Maintenance Réseaux Nord-Ouest Zac des Louvresses 14 avenue des Louvresses 92230 Gennevilliers Tel : 01 82 64 36 00
INT 1	voisinage de cimetière	Art L.2223-1 à L.2223-5 du Code des Collectivités Territoriales	rue de Paris		Bande de protection 100 m : secteur où des restrictions sont apportées au droit à bâtir	Commune

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de Epinay-sur-seine**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
JS 1	Protection des installations sportives	Art. 41 et 42 de la loi 84.610 du 16/07/1984 Décret 86.884 du 14/03/1986	Voir plan		Autorisation de la personne publique qui a subventionné l'équipement (au moins 20% de la dépense subventionnable) pour toute modification	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radio électriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de la réception exploités par l'État	Art L.54 à L.56 et R.26 à R.42 du Code des Postes et Télécommunications	Voir plan	Les Lilas - (F. de Romainville) - Taverny décret du 15/02/94	Limitation des hauteurs des constructions (inscrites au plan joint) Alt. : 192 m NGF	Ministère des armées Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Île-de-France 8 ^{ème} RT site du Mont Valériens à Suresnes base des loges 8 avenue du président Kennedy BP 40202 78 102 Saint-Germain-en-Laye cedex
PM 1f	Plan de prévention des risques naturels prévisibles	Art L 174-5 du code Minier Décret n° 2000-547 du 16/06/2000 Art. L562-1 à L562-9 du Code de l'Environnement Décret n° 2011-765 du 28/06/2011 Art. R562-1 à L562-10 du Code de l'Environnement	Voir plan	Arrêté préfectoral N° 07-2104 du 21/06/07	Respect des prescriptions spécifiques du règlement du PPRI Seine	Commune
T 1	Servitudes relatives aux Chemins de fer	Loi du 15/07/1845 sur la Police des Chemins de fer Art. 6 du décret du 30/10/1935	Le plan fait apparaître la zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes		Obligation d'alignement Obligation d'élargage Interdiction de construire autre qu'un mur de clôture à moins de 2 m d'un chemin de fer Interdiction de planter à moins de 6 m (arbres de hautes tiges) ou moins de 2 m (haies vives) Interdiction de pratiquer des excavations en bordure de la voie en remblai de + de 3 m	S.N.C.F Direction Immobilière Île-de-France Pôle développement et planification - Urbaine 10 rue Camille Moke (CS 20012) 93212 La Plaine Saint-Denis

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de Epinay-sur-seine**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION		ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
T4	servitudes aéronautique de balisage	cf.servitude T5	cf.servitude T5		cf.servitude T5	cf.servitude T5	Aéroport de Paris
T 5	Servitudes aéronautiques de dégagement autour des aérodromes civils et militaires	Articles L. 6350-1 à L. 6351-5 et L. 6372-8 à L. 6372-10 du code des transports. Articles R. 241-3 à R. 242-2, D. 241-4 à D. 242-14 et D. 243-7 du code de l'aviation civile	Voir plan		Aéroport du Bourget décret du 28/06/2018	Limitation des hauteurs des constructions (inscrites au plan joint)	Aéroport de Paris

1.4 L'Île-Saint-Denis

Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de L'Isle-Saint-Denis

 lien vers la carte						
CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
AC 1	Protection des monuments historiques	Articles L.621-1 à L.621-22 et L.621-27 du code du patrimoine	Certaines parties du centre sportif municipal de Saint-Ouen sur le site de l'Île des Vannes <u>Sur la ville de Saint-Ouen :</u> Château 42 à 46 rue Dhalene (salles du rez chaussée) Reste de l'édifice Eglise de Saint-Ouen le Vieux Place A. France Pavillon à toit carène de l'ancienne usine Coignet (façades et toitures) Immeuble d'habitations (façades et toitures) de l'ancienne usine Coignet Maison du Directeur de l'ancienne usine Coignet (sur St Denis) <u>Sur la ville d'Epinay-sur-Seine :</u> 6 avenue de la République Pavillon de musique	Inscription au titre des Monuments Historiques le 23/04/2007 Classé Monument Historique le 16/10/45 Inscrit à l' inventaire des Monuments Historiques le 28/09/1961 Inscrit à l' inventaire des Monuments Historiques le 06/06/1933 Inscrit à l' inventaire des Monuments Historiques le 12/06/1998 Inscrit à l' inventaire des Monuments Historiques le 12/06/1998 Inscrit à l' inventaire des Monuments Historiques le 12/06/1998 Inscrit à l' inventaire des Monuments Historiques le 01/05/1933	Accord de l'architecte des Bâtiments de France pour : - Les modifications apportées à l'immeuble classé ou inscrit - Les modifications apportées au mode d'utilisation du sol et aux constructions dans un rayon de 500 m autour de l'immeuble classé classé ou inscrit	Direction des Affaires Culturelles Agence des Bâtiments de France de Seine St Denis
INT 1	voisinage de cimetière	Art L.2223-1 à L.2223-5 du Code des Collectivités Territoriales	quai de la Marine		Bande de protection 100 m : secteur où des restrictions sont apportées au droit à bâtir	Commune

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de L'Isle-Saint-Denis**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
11	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	Art L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du Code de l'Environnement	Voir plan	Arrêté Préfectoral du 16/12/2016	Maîtrise de l'urbanisation aux abords des canalisations de transport de gaz. Permis de construire soumis à une instruction de compatibilité obligatoire	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
13	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Loi n° 49-1060 du 02/08/1949, modifiée par la loi n° 51-712 du 07/06/1951. Décret n° 50/836 du 08/07/1950, modifié par le décret n° 63.82 du 04/02/1963.	Voir plan	Pipe Line le Havre Paris Arrêté Préfectoral du 11/10/1974	Interdiction de construire de cultiver, à plus de 0,6 m de profondeur dans une bande de 5 m de largeur de nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage Obligation pour tous travaux d'obtenir une autorisation effectuer auprès du service responsable	Sté TRAPIL Département Technique 7 et 9 rue des Frères Morane 75738 PARIS Cedex 15
13	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Art L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du Code de l'Environnement	Voir plan	Arrêté Préfectoral du 16/12/2016	Maîtrise de l'urbanisation aux abords des canalisations de transport de gaz. Permis de construire soumis à une instruction de compatibilité obligatoire	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de L'Isle-Saint-Denis**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
I 4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Art. 12 modifié de la loi du 15/06/1906 Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925 Art. 36 de la loi 46/628 du 08/04/1946 modifié Art. 25 du décret 64/481 du 23/01/1964	Voir plan	Liaison aérienne 225kV N°2 Fallou - Plessis-Gassot – Villiers-le-Bel Liaison aérienne 225kV N°3 Fallou - Fanaudes – Plessis-Gassot Liaison aérienne 225kV N°4 Fallou - Fanaudes – Plessis-Gassot Liaison aérienne 225kV N°1 Plessis-Gassot – Seine Liaison aérienne 225kV N°1 Plessis-Gassot – Tilliers Liaison aérienne 225kV N°3 Plessis-Gassot – Seine Liaison aérienne 225kV N°2 Briche (la) - Plessis-Gassot – Seine Liaison aérienne 225kV N°4 Briche (la) - Plessis-Gassot - Seine	Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. Obligation de supporter ancrage et support pour conducteur aérien.	RTE Groupe Maintenance Réseaux Nord-Ouest Zac des Louvresses 14 avenue des Louvresses 92230 Gennevilliers Tel : 01 82 64 36 00
EL 3	Servitudes de halage et de marchepied	Art 15,16,22 et 28 du Domaine public fluvial et de la Navigation intérieure. Art. 431 du Code Rural	Voir plan	Décret du 13/10/56 modifié le 16/12/64	Demande de reconnaissance de limite avant toute construction, plantation, édification de clôture	Service de la navigation

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de L'Isle-Saint-Denis**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION		ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
PM 1f	Plan de prévention des risques naturels prévisibles	Art L 174-5 du code Minier Décret n° 2000-547 du 16/06/2000 Art. L562-1 à L562-9 du Code de l'Environnement Décret n° 2011-765 du 28/06/2011 Art. R562-1 à L562-10 du Code de l'Environnement	Voir plan		Arrêté préfectoral n° 07-2104 du 21/06/07	Respect des prescriptions spécifiques du règlement du PPRI Seine	Commune
T 1	Servitudes relatives aux Chemins de fer	Loi du 15/07/1845 sur la Police des Chemins de fer Art. 6 du décret du 30/10/1935	Le plan fait apparaître la zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes			Obligation d'alignement Obligation d'égagement Interdiction de construire autre qu'un mur de clôture à moins de 2 m d'un chemin de fer Interdiction de planter à moins de 6 m (arbres de hautes tiges) ou moins de 2 m (haies vives) Interdiction de pratiquer des excavations en bordure de la voie en remblai de plus de 3 m au-dessus du terrain naturel.	S.N.C.F Direction Immobilière Île-de-France Pôle développement et planification - Urbaine 10 rue Camille Moke (CS 20012) 93212 La Plaine Saint-Denis
T4	servitudes aéronautique de balisage	cf.servitude T5	cf.servitude T5		cf.servitude T5	cf.servitude T5	Aéroport de Paris

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de L'Isle-Saint-Denis**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
T 5	Servitudes aéronautiques de dégagement autour des aérodromes civils et militaires	Articles L. 6350-1 à L. 6351-5 et L. 6372-8 à L. 6372-10 du code des transports. Articles R. 241-3 à R. 242-2, D. 241-4 à D. 242-14 et D. 243-7 du code de l'aviation civile	Voir plan	Aéroport du Bourget décret du 28/06/2018	Limitation des hauteurs des constructions (inscrites au plan joint)	Aéroport de Paris

1.5 Pierrefitte-sur-Seine

Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de Pierrefitte-sur-Seine

 lien vers la carte nord						
CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de Pierrefitte-sur-Seine**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
EL 7	Servitude d'alignement	Édit de 1607 Décret n° 62.1245 du 20/10/1962 (RN) Décret du 25/10/1938 modifié par décret n° 61/231 du 06/03/1961 CD à décret n° 64/262 du 14/03/1964 Char III (voies communales) circulaires n° 723 du 29/12/1964 et 474 du 13/09/1966	rue Havy 8 m impasse Havy 8 m rue du 8 Mai 45 10 m rue Jacques 10 m rue J.B. Clément 10 m rue J. Chatenay 10 m rue Liziards 10 m rue Marguerite 10 m rue Maurice 8 m rue M. Bokanowski 10 m Av Molière 10 m rue Nungesser et Coli 12 m rue du Parc 8 m rue Parmentier 12 m rue P.Lafargue 10 m rue P.Trauss 10 m avenue P.Brossolette 8 m rue P. de Geyter 10 m AV Potier 8-12 m Av République 12 m rue Ribot 10 m Av Saco et Vanzetti 12 m rue Séverine 10 m rue de Verdun 8 m avenue V.Hugo 8 m rue Delescluze 10 m rue Pierre Curie 10 m rue Adeline 8 m rue A. Francon 8 m rue A. France 10 m rue A. Blanqui 10 m rue A. Maréchal 8 m rue Beauséjour 8 m rue Blancs Chandins 10 m rue Briaïs 6 m rue Camélinat 10 m rue C. Beaugrand 8 m rue C. Perrin 8 m sentier du Clos 10 m avenue de la Concorde 8 m rue Corneille 10 m rue D. Papin 10 m rue du Dct Ménard 10 m avenue des Ecoles 12 m rue E. Vaillant 8 m avenue Emile 8 m rue E. Fabre 9-12 m rue E. Dolet (partie) 12 m rue E. Varlin 4 m rue F. Pelloutier 10 m rue F. Gillet 8 m rue F. Lemaître 8 m rue F. Jolio Curie 10 m passage Gillet 3 m rue Guynemer 16 m	20/12/1973 04/04/1963 21/02/1938 17/09/1948 15/06/1928 20/04/1923 04/11/1943 17/09/1948 04/04/1963 27/12/1924 12/04/1944 25/09/1925 04/04/1963 21/08/1930 20/04/1923 12/04/1944 25/01/1927 27/12/1924 15/01/2003 22/11/1897 16/02/2003 04/11/1943 04/06/1927 21/07/1952 04/04/1963 15/06/1928 04/11/1943 04/04/1963 12/02/04 12/04/1944 16/06/1962 04/04/1963 04/04/1963 04/04/1963 22/12/1897 25/09/1925 20/12/1973 16/09/1936 09/11/1942 04/04/1963 12/04/1944 04/11/1943 12/04/1944 11/08/1928 20/09/1962 04/04/1963 22/09/1925 07/10/1952 28/10/2010 15/06/1928 12/01/1942 17/10/01 12/04/44 11/09/1973 12/08/37	Interdiction de construire et de procéder à des travaux confortatifs	Direction Départementale de l'Équipement

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de Pierrefitte-sur-Seine**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
INT 1	voisinage de cimetière	Art L.2223-1 à L.2223-5 du Code des Collectivités Territoriales	rue du Général Galliéni Les Joncherolles		Bande de protection 100 m : secteur où des restrictions sont apportées au droit à bâtir	Mairie (une délibération du C.M du 08/03/82 en dispense)
I 1	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	Art L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du Code de l'Environnement	Voir plan	Arrêté Préfectoral du 26/11/2015	Maîtrise de l'urbanisation aux abords des canalisations de transport de gaz. Permis de construire soumis à une instruction de compatibilité obligatoire	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Art.12 modifié de la loi du 15/06/1906 Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925 Art. 35 de la loi n°46/ 628 du 08/04/1946 Modifié Art.25 du décret 64/481 du 23/01/1964 Décret 70/492 du 11/06/1970 modifié Circulaire ministérielle de 13/11/1985	Voir plan		Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations	Ministère de l'Industrie Gaz de France G.G.R.I.F. (groupement gazier de la région Île de France)
JS 1	Protection des installations sportives	Art. 41 et 42 de la loi 84.610 du 16/07/1984 Décret 86.884 du 14/03/1986 article L.312-3 du code du sport	Voir plan		Autorisation de la personne publique qui a subventionné l'équipement (au moins 20% de la dépense subventionnable) pour toute modification	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de Pierrefitte-sur-Seine**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
PM 1	Plan de prévention aux risques naturels	Art L 174-5 du code Minier Décret n° 2000-547 du 16/06/2000 Art. L562-1 à L562-9 du Code de l'Environnement Décret n° 2011-765 du 28/06/2011 Art. R562-1 à L562-10 du Code de l'Environnement	Voir plan	Arrêté Préfectoral du 21/03/86 Arrêté Préfectoral du 18/04/95	Consultation obligatoire d'un bureau spécialisé pour toute occupation du sol	Commune
T 1	Servitudes relatives aux Chemins de fer	Loi du 15/07/1845 sur la Police des Chemins de fer Art. 6 du décret du 30/10/1935	Le plan fait apparaître la zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes		Obligation d'alignement Obligation d'égagement Interdiction de construire autre qu'un mur de clôture à moins de 2 m d'un chemin de fer Interdiction de planter à moins de 6 m (arbres de hautes tiges) ou moins de 2 m (haies vives) Interdiction de pratiquer des excavations en bordure de la voie en remblai de + de 3 m	S.N.C.F Direction Immobilière Île-de-France Pôle développement et planification - Urbaine 10 rue Camille Moke (CS 20012) 93212 La Plaine Saint-Denis
T4	servitudes aéronautique de balisage	cf.servitude T5	cf.servitude T5	cf.servitude T5	cf.servitude T5	Aéroport de Paris

**Tableau des principales servitudes d'utilite publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de Pierrefitte-sur-Seine**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
T 5	Servitudes aéronautiques de dégagement autour des aérodromes civils et militaires	Articles L. 6350-1 à L. 6351-5 et L. 6372-8 à L. 6372-10 du code des transports. Articles R. 241-3 à R. 242-2, D. 241-4 à D. 242-14 et D. 243-7 du code de l'aviation civile	Voir plan	Aéroport du Bourget décret du 28/06/2018 Aéroport Roissy CDG décret du 13/07/1993	Limitation des hauteurs des constructions (inscrites au plan joint)	Aéroport de Paris

1.6 Saint-Denis

Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol de la commune de Saint-Denis

 lien vers la carte nord						
CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
AC 1	[Servitude relative à la conservation du patrimoine] Protection des monuments historiques	Art. : L.621-27 du code du patrimoine Art L.621-6 du code du patrimoine	Basilique de St Denis,	Classé Monument Historique en 1862	Accord de l'architecte des Bâtiments de France pour : - Les modifications apportées à l'immeuble classé ou inscrit - Les modifications apportées au mode d'utilisation du sol et aux constructions dans un rayon de 500 m autour de l'immeuble classé ou inscrit	Direction des Affaires Culturelles Agence des Bâtiments de France de Seine St Denis
			Ancienne Église abbatiale	Classé Monument Historique le 19/08/26		
			jardin l'entourant	Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 05/06/52		
			Restes de l'ancienne Église des 3 patrons et vestiges du cimetière mérovingien	Classé Monument Historique le 19/06/27		
			Maison de la légion d'honneur et son parc	Classé Monument Historique le 01/03/78		
			Ancien Carmel - ancienne chapelle "justice de Paix"	Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 01/03/78		
			Ancien carmel, bâtiment conventuels y compris le puits ainsi que le sol des cours	Classé Monument Historique le 02/12/86		
			Ancien couvent des Ursulines (Façades et toitures du bâtiment et escalier en bois)	Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 17/04/1984		
			Immeuble, 15, rue des Ursulines Façades et toitures du bâtiment à gauche de l'entrée, portail d'entrée	Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 06/06/1933		
			Église de Saint-Ouen-le-Vieux	Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 23/07/1981		
			Église de St-Denis de l'Estrée (en totalité)	Classé Monument Historique le 23/07/81		
			Église de St-Denis de l'Estrée (les vitraux)	Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 13/11/1985		
			Maison des Arbalétriers (façades et toitures)	Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques Le 17/11/94		
			Ancienne pharmacie centrale	Décret du 08/02/2024 portant classement au titre des monuments historiques de la maison du directeur de l'ancienne usine Coignet, dite maison Coignet		
			La maison du directeur de l'ancienne usine Coignet dite maison COIGNET avec le mur de soutènement et sa parcelle d'implantation (situé 29 boulevard de la libération à Saint Denis sur la parcelle n°12 de la section BL du cadastre)			

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de Saint-Denis**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
AC 1	Protection des monuments historiques	Art. : L.621-27 du code du patrimoine	Pavillon à toit carène de l'ancienne usine Coignet (façades et toitures) Immeuble d'habitations (façades et toitures) de l'ancienne Usine Coignet Maison du Directeur de l'ancien- ne usine Coignet ainsi que le mur de soutènement de la terrasse Façades et toitures de l'atelier de lavage et de l'atelier de réparation du petit matériel du dépôt de la Plaine Saint-Denis Maison dite "Maison des Masques" (en totalité) situé 46, rue de la Boulangerie Façades et toitures du siège du journal l'Humanité, sise 32 rue Jean Jaurès à Saint-Denis Certaines parties de l'usine de l'orfèvrerie Christoffe, 112 rue Ambroise Croizat classement au titre des monuments historiques de la maison du directeur de l'ancienne usine Coignet, dite maison Coignet,	Inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 12/06/1998 Inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 12/06/1998 Inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 12/06/1998 Inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 29/03/2004 Inscrit au titre des Monuments Historiques le 25/01/2006 Inscrit au titre des Monuments Historiques le 23/04/2007 Inscrit au titre des Monuments Historiques le 03/05/2007 Décret du 8 février 2024	Accord de l'architecte des Bâtiments de France pour : - Les modifications apportées à l'immeuble classé ou inscrit - Les modifications apportées au mode d'utilisation du sol et aux constructions dans un rayon de 500 m autour de l'immeuble classé ou inscrit	Direction des Affaires Culturelles Agence des Bâtiments de France de Seine St Denis
EL 3	Servitudes de halage et de marchepied	Art 15,16,22 et 28 du Domaine public fluvial et de la Navigation intérieure. Art. 431 du Code Rural	Voir plan		Demande de reconnaissance de limite avant toute construction, plantation, édification de clôture	Service de la navigation
I 1	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	Art L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du Code de l'Environnement	Voir plan	Arrêté Préfectoral du 16/12/2016	Maîtrise de l'urbanisation aux abords des canalisations de transport de gaz. Permis de construire soumis à une instruction de compatibilité obligatoire	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de Saint-Denis

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Loi n° 49-1060 du 02/08/1949, modifiée par la loi n° 51-712 du 07/06/1951. Décret n° 50/836 du 08/07/1950, modifié par le décret n° 63 82 du 04/02/1963.	Voir plan	Pipe Line le Havre Paris Arrêté Préfectoral du 11/10/1974	Interdiction de construire de cultiver, à plus de 0,6 m de profondeur dans une bande de 5 m de largeur de nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage Obligation pour tous travaux d'obtenir une autorisation effectuer auprès du service responsable	Sté TRAPIL Département Technique 7 et 9 rue des Frères Moranc 75738 PARIS Cedex 15
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Art.12 modifié de la loi du 15/06/1906 Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925 Art. 35 de la loi n°46/ 628 du 08/04/1946 Modifié Art.25 du décret 64/481 du 23/01/1964 Décret 70/492 du 11/06/1970 modifié Circulaire ministérielle de 13/11/1985	Voir plan	Arrêté Préfectoral du 13/08/1959	Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations	Ministère de l'Industrie Gaz de France G.G.R.I.F. (groupement gazier de la région Île de France)

Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol de la commune de Saint-Denis

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
14	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Art. 12 modifié de la loi du 15/06/1906 Art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925 Art. 36 de la loi 46/628 du 08/04/1946 modifié Art. 25 du décret 64/481 du 23/01/1964	Voir plan	Liaison souterraine 225kV N°4 Briche (la) - Plessis-Gassot – Seine Liaison souterraine 225kV N°4 Briche (la) - Plessis-Gassot – Seine Liaison souterraine 225kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Plessis-Gassot (hor-tension) Liaison souterraine 225kV N°3 Ampère (Saint-Denis) - Plessis-Gassot (hor-tension) Liaison souterraine 225kV N°2 Briche (la) - Plessis-Gassot – Seine Liaison souterraine 225kV N°3 Plessis-Gassot – Seine Liaison aérienne 225kV N°4 Briche (la) - Plessis-Gassot – Seine Liaison souterraine 225kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Revest (hor-tension) Liaison souterraine 225kV N°2 Ampère (Saint-Denis) - Revest (hor-tension) Liaison souterraine 225kV N°2 Briche (la) - Plessis-Gassot – Seine Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère – Ampère (ancien poste 63kv) (hors-tension) Liaison souterraine 63kV N°2 Ampère (Saint-Denis) - Ampère (ancien poste 63kv) (hors-tension) Liaison souterraine 225kV N°2 Ampère (Saint-Denis) - Seine	Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. Obligation de supporter ancrage et support pour conducteur aérien.	RTE Groupe Maintenance Réseaux Est 66 Avenue Anatole France 94400 Vitry-sur-Seine Tel : 01 45 73 36 00

Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol de la commune de Saint-Denis

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
14	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Art. 12 modifié de la loi du 15/06/1906 Art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925 Art. 36 de la loi 46/628 du 08/04/1946 modifié Art. 25 du décret 64/481 du 23/01/1964	Voir plan	Liaison souterraine 225kV N°1 Plessis-Gassot - Seine Liaison souterraine 225kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Seine Liaison souterraine 225kV N°3 Ampère (Saint-Denis) - Seine Liaison souterraine 63kV N°2 Ampère (Saint-Denis) - Seine Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Seine Liaison souterraine 225kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Caulaincourt (hor-tension) Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Briche (la) (hors-tension) Liaison souterraine 63kV N°2 Ampère (Saint-Denis) - Briche (la) (hors-tension) Liaison aérienne 63kV N°2 Ampère (Saint-Denis) - Briche (la) Liaison aérienne 63kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Briche (la) Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Briche (la) Liaison souterraine 63kV N°2 Ampère (Saint-Denis) - Briche (la)	Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. Obligation de supporter ancrage et support pour conducteur aérien.	RTE Groupe Maintenance Réseaux Nord-Ouest 14 avenue des Louvresses 92230 GENNEVILLIERS Tel. 01 82 64 36 00

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de Saint-Denis**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
14	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Art. 12 modifié de la loi du 15/06/1906 Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925 Art. 36 de la loi 46/628 du 08/04/1946 modifié Art. 25 du décret 64/481 du 23/01/1964	Voir plan	Liaison souterraine 225kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Caulaincourt (hor-tension) Liaison souterraine 225kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - St-Ouen (poste) (hor-tension) Liaison souterraine 225kV N°2 Revest - Seine Liaison souterraine 225kV N°1 Revest - Seine Liaison souterraine 225kV N°3 Seine - St-Ouen (poste) Liaison souterraine 63kV N°2 Ampère (Saint-Denis) - St-Ouen (centrale) (hor-tension) Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Vassou (hors-tension) Liaison souterraine 63kV N°2 Ampère (Saint-Denis) - Vassou (hors-tension) Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - St-Ouen (centrale) (hors-tension) Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Fort de L'est Liaison aérienne 225kV N°4 Briche (la) - Plessis-Gassot - Seine Liaison aérienne 225kV N°2 Briche (la) - Plessis-Gassot - Seine Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Lamarck (hors-tension) Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Lamarck (hors-tension) Liaison souterraine 225kV N°1 Caulaincourt - Seine	Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. Obligation de supporter ancrage et support pour conducteur aérien.	RTE Groupe Maintenance Réseaux Est 66 Avenue Anatole France 94400 Vitry-sur-Seine Tel : 01 45 73 36 00

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de Saint-Denis**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
14	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Art. 12 modifié de la loi du 15/06/1906 Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925 Art. 36 de la loi 46/628 du 08/04/1946 modifié Art. 25 du décret 64/481 du 23/01/1964	Voir plan	N°2 Ampère (Saint-Denis) - St-Ouen (poste) (hor-tension) Liaison souterraine 225kV N°1 Seine - St-Ouen (poste) Liaison souterraine 225kV N°2 Seine - St-Ouen (poste) Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Lamark Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Turgot Liaison souterraine 225kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Courmeuve (la) Liaison souterraine 225kV N°1 Courmeuve (la) - Seine Liaison aérienne 225kV N°4 Fallou - Fanaudes - Plessis-Gassot Liaison aérienne 225kV N°3 Fallou - Fanaudes - Plessis-Gassot Liaison aérienne 225kV N°2 Briche (la) - Plessis-Gassot - Seine Liaison aérienne 225kV N°4 Briche (la) - Plessis-Gassot - Seine Liaison aérienne 225kV N°1 Plessis-Gassot - Tilliers Liaison aérienne 225kV N°2 Fallou - Plessis-Gassot - Villiers-le-Bel Liaison aérienne 225kV N°3 Plessis-Gassot - Seine Liaison aérienne 225kV N°1 Plessis-Gassot - Seine plus 5 liaisons souterraines (hors-tension) et 1 liaison souterraine (en projet)	Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. Obligation de supporter ancrage et support pour conducteur aérien.	RTE Groupe Maintenance Réseaux Est 66 Avenue Anatole France 94400 Vitry-sur-Seine Tel : 01 45 73 36 00

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de Saint-Denis**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
INT 1	voisinage de cimetière	Art L.2223-1 à L.2223-5 du Code des Collectivités Territoriales	Av Félix Faure Av du Cimetière rue des Poissonniers (Saint-Ouen) Avenue Jean-Jaures (Saint-Ouen)		Bande de protection 100 m : secteur où des restrictions sont apportées au droit à bâtir	Commune
JS 1	Protection des installations sportives	Art. 41 et 42 de la loi 84.610 du 16/07/1984 Décret 86.884 du 14/03/1986 article L.312-3 du code du sport	Voir plan		Autorisation de la personne publique qui a subventionné l'équipement (au moins 20% de la dépense subventionnable) pour toute modification	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
PM 1	Plan de prévention aux risques naturels	Application des articles L. 123-1 et suivants L. 562-1 et suivants et R. 123-1 et suivants du code de l'environnement	Voir plan	Arrêté Préfectoral du 21/03/86 Arrêté Préfectoral du 18/04/95	Consultation obligatoire d'un bureau spécialisé pour toute occupation du sol	Commune
PM1 f	Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations fluviales	Art L. 174-5 du code Minier Décret n° 2000-547 du 16/06/2000 Art. L562-1 à L562-9 du Code de l'Environnement Décret n° 2011-765 du 28/06/2011 Art. R562-1 à L562-10 du Code de l'Environnement	Voir plan	Arrêté préfectoral n° 07-2104 du 21/06/2007	Respect des prescriptions spécifiques du règlement du PPRI- PPRI-Seine	Commune
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radio électriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de la réception exploités par l'Etat	Art L.54 à L.56 et R.26 à R.42 du Code des Postes et Télécommunications	Voir plan	Taverny - les Lilas (Fort de Romainville) décret du 15/02/94	Limitation des hauteurs des constructions (cote NGF maximum) Alt: 192m N.G.F	Ministère des armées Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Île-de-France 8 ^{ème} RT site du Mont Valériens à Suresnes base des loges 8 avenue du président Kennedy BP 40202 78 102 Saint-Germain-en-Laye cedex

Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol de la commune de Saint-Denis

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION		ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
T 1	Servitudes relatives aux Chemins de fer	Loi du 15/07/1845 sur la Police des Chemins de fer Art. 6 du décret du 30/10/1935	Le plan fait apparaître la zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes			Obligation d'alignement Obligation d'élagage Interdiction de construire autre qu'un mur de clôture à moins de 2 m d'un chemin de fer Interdiction de planter à moins de 6 m (arbres de hautes tiges) ou moins de 2 m (haies vives) Interdiction de pratiquer des excavations en bordure de la voie en remblai de + de 3 m	S.N.C.F Direction Immobilière Île-de-France Pôle développement et planification - Urbaine 10 rue Camille Moke (CS 20012) 93212 La Plaine Saint-Denis
T 3	Tréfonds	loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique décret du 2 décembre 2015	Voir annexes		Arrêté préfectoral n°2020-0177 du 20/01/2020 Arrêté préfectoral n°2020-1020 du 14/05/2020 Arrêté préfectoral n°2020-2635 du 12/11/2020	S'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage	Société du Grand Paris
T4	servitudes aéronautiques de balisage	cf.servitude T5	cf.servitude T5		cf.servitude T5	cf.servitude T5	Aéroport de Paris
T 5	Servitudes aéronautiques de dégagement autour des aérodromes civils et militaires	Articles L. 6350-1 à L. 6351-5 et L. 6372-8 à L. 6372-10 du code des transports. Articles R. 241-3 à R. 242-2, D. 241-4 à D. 242-14 et D. 243-7 du code de l'aviation civile	Aéroport du Bourget		Aéroport du Bourget décret du 28/06/2018	Limitation des hauteurs interdiction de créer des obstacles susceptibles de constituer un danger pour la circulation aérienne	Aéroport de Paris

1.7 Saint-Ouen-sur-Seine

Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol de la commune de Saint-Ouen-Sur-Seine

 ←--- lien vers la carte						
CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
AC 1	Protection des monuments historiques	Art. : L.621-27 du code du patrimoine	Château Église Saint Ouen le Vieux <u>Sur la ville de Clichy-sur-Seine :</u> Maison du Peuple <u>Sur la ville de l'Île-Saint-Denis :</u> Certaines parties du centre sportif municipal de Saint-Ouen	Classé Monument Historique le 09/05/2019 Inscrit à l'inventaire le 06/06/1933 Classé Monument Historique le 30/12/1983 Inscription au titre des Monuments Historiques le 23 avril 2007	Accord de l'architecte des Bâtiments de France pour : - Les modifications apportées à l'immeuble classé ou inscrit - Les modifications apportées au mode d'utilisation du sol et aux constructions dans un rayon de 500 m autour de l'immeuble classé ou inscrit	Direction des Affaires Culturelles Agence des Bâtiments de France de Seine St Denis
AC4	Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysage	articles L. 642-1 à L. 642-6 du Code du Patrimoine	Voir plan	Secteur des « Pucés » Arrêté n° 2001/1745 du 16 août 2001	Respect des prescriptions imposées dans le règlement de la ZPPAUP	Commune
EL 3	Servitudes de halage et de marchepied	Art 15,16,22 et 28 du Domaine public fluvial et de la Navigation intérieure. Art. 431 du Code Rural	Voir plan	Décret du 13/10/1956 modifié le 16/12/64	Demande de reconnaissance de limite avant toute construction, plantation, édification de clôture	Service de la navigation
I 1	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	Art L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du Code de l'Environnement	Voir plan	Arrêté Préfectoral du 16/12/2016	Maîtrise de l'urbanisation aux abords des canalisations de transport de gaz. Permis de construire soumis à une instruction de compatibilité obligatoire	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

**Tableau des principales servitudes d'utilite publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de Saint-Ouen-Sur-Seine**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Loi n° 49-1060 du 02/08/1949, modifiée par la loi n° 51-712 du 07/06/1951. Décret n° 50/836 du 08/07/1950, modifié par le décret n° 63.82 du 04/02/1963.	Voir plan	Pipe Line le Havre Paris Arrêté Préfectoral du 11/10/1974	Interdiction de construire de cultiver, à plus de 0,6 m de profondeur dans une bande de 5 m de largeur de nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage Obligation pour tous travaux d'obtenir une autorisation effectuer auprès du service responsable	Sté TRAPIL Département Technique 7 et 9 rue des Frères Morane 75738 PARIS Cedex 15
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Art.12 modifié de la loi du 15/06/1906 Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925 Art. 35 de la loi n°46/ 628 du 08/04/1946 Modifié Art.25 du décret 64/481 du 23/01/1964 Décret 70/492 du 11/06/1970 modifié Circulaire ministérielle de 13/11/1985	Voir plan	Arrêté Préfectoral du 13/08/1959	Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations	Ministère de l'Industrie Gaz de France G.G.R.I.F. (groupement gazier de la région Île de France)

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de Saint-Ouen-Sur-Seine**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
I 4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Art. 12 modifié de la loi du 15/06/1906 Art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925 Art. 36 de la loi 46/628 du 08/04/1946 modifié Art. 25 du décret 64/481 du 23/01/1964	Voir plan Liaison souterraine 225kV N°1 Ornano - Saint-Ouen (poste) Liaison souterraine 225kV N°1 la Courneuve - Seine Liaison souterraine 63kV N°1 Lamarck - Novion Liaison souterraine 225kV N°1 Seine - Saint-Ouen (poste) Liaison souterraine 225kV N°2 Seine - Saint-Ouen (poste) Liaison souterraine 225kV N°3 Seine - Saint-Ouen (poste) Liaison souterraine 225kV N°1 Caulaincourt - Seine Liaison souterraine 225kV N°1 Ney - Saint-Ouen (poste) Liaison souterraine 225kV N°2 Ney - Saint-Ouen (poste) Liaison souterraine 225kV N°2 Novion - Saint-Ouen (poste) Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (St Denis) - Lamarck Liaison souterraine 225kV N°1 St Ouen (poste) - Turgot Liaison souterraine 225kV N°1 St Ouen (centrale) - St Ouen (poste) (hors tension) Liaison souterraine 225kV N°2 St Ouen (centrale) - St Ouen (poste) (hors tension) Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (St Denis) - St Ouen (centrale) (hors tension) Liaison souterraine 63kV N°2 Ampère (St Denis) - St Ouen (centrale) (hors tension) Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (St Denis) - Turgot (hors tension) Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (St Denis) - Vassou (hors tension) Liaison souterraine 63kV N°2 Ampère (St Denis) - Vassou (hors tension) Liaison souterraine 225kV N°1 Ampère (St Denis) - St Ouen (poste) (hors tension) Liaison souterraine 225kV N°2 Ampère (St Denis) - St Ouen (poste) (hors tension) Liaison souterraine 63kV N°6 Ampère (St Denis) - St Ouen (poste) (hors tension) Liaison souterraine 63kV N°1 St Denis 1 - Villette (hors tension) Liaison souterraine 63kV N°1 Lamarck - St Ouen (hors tension) Liaison souterraine 63kV N°2 Lamarck - St Ouen (hors tension) Liaison souterraine 63kV N°1 Novion - St Ouen (hors tension) Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (St Denis) - Lamarck (hors tension) Liaison souterraine 225kV N°1 Novion - St Ouen (poste) (hors tension) Liaison souterraine 63kV N°1 Lamarck - Novion (hors tension) Poste électrique 225kV Ampère Poste électrique 225kV Bateliers		Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. Obligation de supporter ancrage et support pour conducteur aérien.	RTE Groupe Maintenance Réseaux Nord - Ouest 14 Avenue des Louvresses France 92230 Genevilliers Tel : 01 82 64 36 00

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de Saint-Ouen-Sur-Seine**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
INT 1	voisinage de cimetière	Art L.2223-1 à L.2223-5 du Code des Collectivités Territoriales	rue Émile Cordou Avenue du Cimetière		Bande de protection 100 m : secteur où des restrictions sont apportées au droit à bâtir	Commune
JS 1	Protection des installations sportives	Art. 41 et 42 de la loi 84.610 du 16/07/1984 Décret 86.884 du 14/03/1986 article L.312-3 du code du sport	Voir plan		Autorisation de la personne publique qui a subventionné l'équipement (au moins 20% de la dépense subventionnable) pour toute modification	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
PM 1	Plan de prévention aux risques naturels	Art L 174-5 du code Minier Décret n° 2000-547 du 16/06/2000 Art. L562-1 à L562-9 du Code de l'Environnement Décret n° 2011-765 du 28/06/2011 Art. R562-1 à L562-10 du Code de l'Environnement	Voir plan	Arrêté Préfectoral du 21/03/86 Arrêté Préfectoral du 18/04/95	Consultation obligatoire d'un bureau spécialisé pour toute occupation du sol	Commune
PM 1f	Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations fluviales	Application des articles L. 123-1 et suivants L. 562-1 et suivants et R. 123-1 et suivants du code de l'environnement	Voir plan	Arrêté préfectoral n° 07-2104 du 21/06/2007	Respect des prescriptions spécifiques du règlement du PPRI- PPRI-Seine	Commune
PM2	Servitudes relatives aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique	Art : L.515-8 à L.515-12 du code de l'Environnement	Voir plan	arrêté préfectoral n° 2017-3226 du 26 octobre 2017	Nécessité de contrôler la compatibilité des projets avec l'état résiduel du site. Maintien d'un réseau piézométrique.	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) 12 Cours Louis Lumière CS 70027 94307 VINCENNES CEDEX
T 1	Servitudes relatives aux Chemins de fer	Loi du 15/07/1845 sur la Police des Chemins de fer Art. 6 du décret du 30/10/1935	Le plan fait apparaître la zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes		Obligation d'alignement Obligation d'élagage Interdiction de construire autre qu'un mur de clôture à moins de 2 m d'un chemin de fer Interdiction de planter à moins de 6 m (arbres de hautes tiges) ou moins de 2 m (haies vives) Interdiction de pratiquer des excavations en bordure de la voie en remblai de + de 3 m	S.N.C.F Direction Immobilière Île-de-France Pôle développement et planification - Urbaine 10 rue Camille Moke (CS 20012) 93212 La Plaine Saint-Denis

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de Saint-Ouen-Sur-Seine**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
T 3	Tréfonds	loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique décret du 2 décembre 2015	Voir annexes	Arrêté préfectoral n°2020-0177 du 20/01/2020 Arrêté préfectoral n°2020-2635 du 12/11/2020	S'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage	Société du Grand Paris
T4	servitudes aéronautique de balisage	cf.servitude T5	cf.servitude T5	cf.servitude T5	cf.servitude T5	Aéroport de Paris
T 5	Servitudes aéronautiques de dégagement autour des aérodromes civils et militaires	Articles L. 6350-1 à L. 6351-5 et L. 6372-8 à L. 6372-10 du code des transports. Articles R. 241-3 à R. 242-2, D. 241-4 à D. 242-14 et D. 243-7 du code de l'aviation civile	Aéroport du Bourget	Aéroport du Bourget décret du 28/06/2018	Limitation des hauteurs interdiction de créer des obstacles susceptibles de constituer un danger pour la circulation aérienne	Aéroport de Paris
Instauration d'un Périmètre de Sécurité	Périmètre de Sécurité publique aux abords d'un site du Ministère de l'intérieur	Articles L114-1, L114-4, R114-1 à R114-3 relatifs à l'étude de sécurité publique	- Rue Rolland - Impasse Chevalier -Passage Amélie ; -132 au 156 rue de Landy; -Rue Emilie Cordon numéros pairs à partir du 40; - Allée de la Motte; -Rue Godefroy numéro impairs; -39 au 45 avenue des Marronniers ; - 34 au 36 avenue des Marronniers; -35 au 47 rue Godilot; - 1 au 13 et du 25 au 39 avenue Michelet; -2 au 38 avenue Michelet ; - Villas Marcelle, Chlotilde, Ernestine, Juliette, Roger et Louisa	Arrêté Préfectoral n°2023 - 0113 du 18 janvier 2023	Obligation de créer au sein du périmètre défini la création d'un établissement recevant du public de première, de deuxième, de troisième et de quatrième catégorie	Ministère de l'intérieur / DGSI

ANNEXE 12

02/02/2025

1.8 Stains

Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de Stains

 lien vers la carte						
CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
AC 1	Protection des monuments historiques	Art. : L.621-27 du code du patrimoine	Mairie (ancien Château) Façades Ancien château de la Motte (pavillon d'entrée) Église Notre Dame de l'Assomption 16, rue Carnot	Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 19/10/1928 Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 06/06/1933 Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 04/05/1984	Accord de l'architecte des Bâtiments de France pour : - Les modifications apportées à l'immeuble classé ou inscrit - Les modifications apportées au mode d'utilisation du sol et aux constructions dans un rayon de 500 m autour de l'immeuble classé ou inscrit	Direction des Affaires Culturelles Agence des Bâtiments de France de Seine St Denis
AC 2	Protection des sites et monuments naturels	Art: L. 341-1 à L.341- 22 du Code de l'Environnement	Cité jardin et Groupe scolaire	Site inscrit A.M du 28/06/1976 et du 19/09/1985	Interdiction de détruire ou de modifier dans leur état ou leur aspect les terrains concernés, sauf autorisation ministérielle	Ministère de l'Environnement
I I	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	Art L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du Code de l'Environnement	Voir plan	Arrêté Préfectoral du 16/12/2016	Maîtrise de l'urbanisation aux abords des canalisations de transport de gaz. Permis de construire soumis à une instruction de compatibilité obligatoire	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de Stains**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Art.12 modifié de la loi du 15/06/1906 Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925 Art. 35 de la loi n°46/ 628 du 08/04/1946 Modifié Art.25 du décret 64/481 du 23/01/1964 Décret 70/492 du 11/06/1970 modifié Circulaire ministérielle de 13/11/1985	Voir plan	Arrêté Préfectoral du 13/08/1959	Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations	Ministère de l'Industrie Gaz de France G.G.R.I.F. (groupement gazier de la région Île de France)
INT 1	voisinage de cimetière	Art L.2223-1 à L.2223-5 du Code des Collectivités Territoriales	rue Rolnikas		Bande de protection 100 m : secteur où des restrictions sont apportées au droit à bâtir	Commune
JS 1	Protection des installations sportives	Art. 41 et 42 de la loi 84.610 du 16/07/1984 Décret 86.884 du 14/03/1986 article L.312-3 du code du sport	Voir plan		Autorisation de la personne publique qui a subventionné l'équipement (au moins 20% de la dépense subventionnable) pour toute modification	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
PM 2	Installations classées : servitudes sur d'anciens terrains industriels	Art:L. 515-8 à L.515-12 du code de l'Environnement	terrain situé 43 rue Victor Renelle	arrêté préfectoral n° 06-2988 du 24 juillet 2006	Nécessité de contrôler la qualité du sol et du sous-sol suite à une pollution résiduelle	Préfecture de Police STIIC
T 1	Servitudes relatives aux Chemins de fer	Loi du 15/07/1845 sur la Police des Chemins de fer Art. 6 du décret du 30/10/1935	Le plan fait apparaître la zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes		Obligation d'alignement Obligation d'élargage Interdiction de construire autre qu'un mur de clôture à moins de 2 m d'un chemin de fer Interdiction de planter à moins de 6 m (arbres de hautes tiges) ou moins de 2 m (haies vives) Interdiction de pratiquer des excavations en bordure de la voie en remblai de + de 3 m	S.N.C.F Direction Immobilière Île-de-France Pôle développement et planification - Urbaine 10 rue Camille Moke (CS 20012) 93212 La Plaine Saint-Denis

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de Stains**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION		ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
T4	servitudes aéronautique de balisage	cf.servitude T5	cf.servitude T5		cf.servitude T5	cf.servitude T5	Aéroport de Paris
T 5	Servitudes aéronautiques de dégagement autour des aérodromes civils et militaires	Articles L. 6350-1 à L. 6351-5 et L. 6372-8 à L. 6372-10 du code des transports. Articles R. 241-3 à R. 242-2, D. 241-4 à D. 242-14 et D. 243-7 du code de l'aviation civile	Voir plan		Aéroport du Bourget décret du 28/06/2018 Aéroport Roissy CDG décret du 13/07/1993	Limitation des hauteurs des constructions (inscrites au plan joint)	Aéroport de Paris

1.9 Villetaneuse

Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol de la commune de Villetaneuse

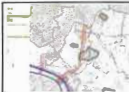
 lien vers la carte						
CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
AC 1	Protection des monuments historiques	Art. : L.621-27 du code du patrimoine	Sur la ville de Montmagny (Val d'Oise) : Chapelle Sainte-Thérèse 242 rue d'Epinay	Classé Monuments Historiques le 01/09/97	Accord de l'architecte des Bâtiments de France pour : - Les modifications apportées à l'immeuble classé ou inscrit - Les modifications apportées au mode d'utilisation du sol et aux constructions dans un rayon de 500 m autour de l'immeuble classé ou inscrit	Direction des Affaires Culturelles Agence des Bâtiments de France de Seine St Denis
I 1	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	Art L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du Code de l'Environnement	Voir plan	Arrêté Préfectoral du 26/11/2015	Maîtrise de l'urbanisation aux abords des canalisations de transport de gaz. Permis de construire soumis à une instruction de compatibilité obligatoire	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Art.12 modifié de la loi du 15/06/1906 Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925 Art. 35 de la loi n°46/ 628 du 08/04/1946 Modifié Art.25 du décret 64/481 du 23/01/1964 Décret 70/492 du 11/06/1970 modifié Circulaire ministérielle de 13/11/1985	Voir plan Antenne Aulnay "citroën"		Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations	Ministère de l'Industrie Gaz de France G.G.R.I.F. (groupement gazier de la région Île de France)

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de Villeteuse**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
I 4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Art. 12 modifié de la loi du 15/06/1906 Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925 Art. 36 de la loi 46/628 du 08/04/1946 modifié Art. 25 du décret 64/481 du 23/01/1964	Voir plan	Liaison aérienne 225kV N°3 Fallou - Fanaudes – Plessis-Gassot Liaison aérienne 225kV N°4 Fallou - Fanaudes – Plessis-Gassot Liaison aérienne 225kV N°1 Plessis-Gassot – Seine Liaison aérienne 225kV N°1 Plessis-Gassot – Tilliers Liaison aérienne 225kV N°2 Briche (la) - Plessis-Gassot – Seine Liaison aérienne 225kV N°3 Plessis-Gassot – Seine Liaison aérienne 225kV N°4 Briche (la) - Plessis-Gassot – Seine	Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. Obligation de supporter ancrage et support pour conducteur aérien.	RTE Groupe Maintenance Réseaux Nord-Ouest Zac des Louvresses 14 avenue des Louvresses 92230 Gennevilliers Tel : 01 82 64 36 00
INT 1	Voisinage de cimetière	Art. L.2223-1 à L.2223-5 du Code des Collectivités Territoriales			Bande d'isolement : 100 m Secteurs construits ou des limitations particulières sont apportées au droit à bâtir	Commune
JS 1	Protection des installations sportives	Art. 41 et 42 de la loi 84.610 du 16/07/1984 Décret 86.884 du 14/03/1986	Voir plan		Autorisation de la personne publique qui a subventionné l'équipement (au moins 20% de la dépense subventionnable) pour toute modification	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

**Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
de la commune de Villeteuse**

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
PM 1	Plan de Prévention des Risques Naturels	Art L 174-5 du code minier Décret n° 2000-547 du 16/06/2000 Art. L562-1 à L562-9 du Code de l'Environnement Décret n° 2011-765 du 28/06/2011 Art. R562-1 à L562-10 du Code de l'Environnement	Voir plan	Arrêté Préfectoral du 21/03/1986 Arrêté Préfectoral du 18/04/1995	Consultation obligatoire d'un bureau spécialisé pour toute occupation du sol	Commune
T 1	Servitudes relatives aux Chemins de fer	Loi du 15/07/1845 sur la Police des Chemins de fer Art. 6 du décret du 30/10/1935	Le plan fait apparaître la zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes		Obligation d'alignement Obligation d'élagage Interdiction de construire autre qu'un mur de clôture à moins de 2 m d'un chemin de fer Interdiction de planter à moins de 6 m (arbres de hautes tiges) ou moins de 2 m (haies vives) Interdiction de pratiquer des excavations en bordure de la voie en remblai de + de 3 m	S.N.C.F Direction Immobilière Île-de-France Pôle développement et planification - Urbaine 10 rue Camille Moke (CS 20012) 93212 La Plaine Saint-Denis
T4	servitudes aéronautique de balisage	cf.servitude T5	cf.servitude T5	cf.servitude T5	cf.servitude T5	Aéroport de Paris
T 5	Servitudes aéronautiques de dégagement autour des aérodromes civils et militaires	Articles L. 6350-1 à L. 6351-5 et L. 6372-8 à L. 6372-10 du code des transports. Articles R. 241-3 à R. 242-2, D. 241-4 à D. 242-14 et D. 243-7 du code de l'aviation civile	Voir plan	Aéroport du Bourget décret du 28/06/2018 Roissy CDG Décret du 13/07/93	Limitation des hauteurs des constructions (inscrites au plan joint)	Aéroport de Paris

NATURE DU PERIMETRE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
Périmètre de sécurité publique aux abords d'un site du ministère de l'intérieur	Articles L114-1, L114-4, R114-1 à R114-3 du code de l'urbanisme	SAINT-OUEN-SUR-SEINE - Rue Rolland ; - Impasse Chevalier ; - Passage Amélie ; - 132 au 156 rue de Landy ; - Rue Emilie Cordon numéros pairs à partir du 40 ; - Allée de la Motte ; - Rue Godefroy numéro impairs ; - 39 au 45 avenue des Marronniers ; - 34 au 36 avenue des Marronniers ; - 35 au 47 rue Godillot ; - 1 au 13 et du 25 au 39 avenue Michelet ; - 2 au 38 avenue Michelet ; - Villas Marcelle, Chlotilde, Ernestine, Juliette, Roger et Louisa Voir plan	Arrêté Préfectoral n°2023 – 0113 du 18 janvier 2023	Obligation au sein du périmètre défini de mener une étude de sécurité et sûreté publique pour certaines opérations d'aménagement et de construction	Préfecture de la Seine-Saint-Denis
Périmètre de sécurité publique aux abords d'un site du ministère de l'intérieur	Articles L114-1, L114-4, R114-1 à R114-3 du code de l'urbanisme	SAINT-DENIS : - rue du Chemin de fer ; - 166 au 192 bis rue du Landry ; - 53 au 67 boulevard Ormano ; - rue de Tunis ; - 72 au 76 rue Pleyel Voir plan	Arrêté Préfectoral n°2023 – 0113 du 18 janvier 2023	Obligation au sein du périmètre défini de mener une étude de sécurité et sûreté publique pour certaines opérations d'aménagement et de construction	Préfecture de la Seine-Saint-Denis
Périmètre de sécurité à Saint-Denis autour du Stade de France	Articles L114-1 et suivants, L160-1, R111-48 et R114-1 du code de l'urbanisme	SAINT-DENIS : - angle rue du Landy et Rue Henri Murger ; - angle rue Henri Murger et Rue Emile Augier ; - angle rue Emile Augier et Rue Henri Murger prolongée jusqu'à la rue Francis de Pressensé (coté Saint-Denis) ; - angle rue Francis de Pressensé et avenue du Général de Gaulle ; - prolongement sur la rue Ambroise Croizat ; - angle rue Ambroise Croizat et boulevard Anatole France ; - Angle boulevard Anatole France et Rue du Landy Voir plan	Arrêté préfectoral n°2019-1804 Du 15 juillet 2019	Obligation au sein du périmètre défini de mener une étude de sécurité et sûreté publique pour certaines opérations d'aménagement et de construction	Préfecture de la Seine-Saint-Denis

5.1.4 Plan des SUP

Les éléments graphiques des Servitudes d'Utilité Publique peut être consulté sur le Géoportail de l'urbanisme à l'adresse suivante :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>